SAFPT

INFO

Comment bénéficier du passe vaccinal



À partir de 16 ans (dose de rappel non obligatoire pour les 16-17 ans)







PAS DE PASSE



J'ai eu le **Covid**



PASSE VALIDE

11 jours après le test positif, pour 6 mois



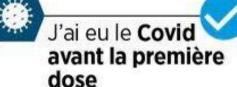
Je n'ai pas eu le Covid



ACTIVATION PARTIELLE*

Avec un test négatif de moins de 24 heures







À condition de faire mon rappel dans les 4 mois** (AstraZeneca, Pfizer et Moderna) ou 2 mois (Janssen)



J'ai eu le Covid plus de 15 jours après la première dose

PASSE VALIDE

À condition de faire mon rappel dans les 6 mois





PASSE VALIDE

À condition de faire mon rappel dans les 4 mois**

- * Sous réserve de faire la seconde dose dans le mois qui suit.
- ** 7 mois jusqu'au 15 février.

SOURCE : GOUVERNEMENT.

LP/INFOGRAPHIE. 21/1/2022

WWW.SAFPT.ORG

Libre-Autonome-Indépendant

Droits

Obligation

Défense

Information

Covid-19: les échéances à retenir



JANV.

2022

FÉV.

MARS

Lundi 24 janvier

Entrée en vigueur du passe vaccinal.

- Pour les 16 ans et plus (restaurant, théâtre, stade, avion, TGV, etc.).
- Exception pour aller dans les hôpitaux, Ehpad et établissements médico-sociaux.

Maintien du passe sanitaire pour les 12-15 ans.

Vaccination : ouverture du rappel vaccinal pour tous les adolescents de 12 à 17 ans (sans obligation).

À partir du mercredi 2 février

- Fin des jauges dans les grands établissements accueillant un public assis (stades, établissements culturels, etc.).
 Masque toujours obligatoire.
- En extérieur : fin du masque obligatoire.
- **Télétravail :** recommandé mais fin de l'obligation de 3 à 4 jours par semaine actuellement en vigueur.

À partir du mercredi 16 février

- Réouverture des discothèques.
- Reprise des concerts debout.
- Consommation à nouveau possible dans les stades, cinémas et transports.
- Consommation dans les bars de nouveau possible debout.

LP/INFOGRAPHIE. 20/1/2022.

